

OSCAR L'ÉVALUATION DE DÉPART

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau. Il vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.



Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.

Durée



Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.
- Votre observation de l'environnement (Oscar 2).
- Votre évaluation du risque (Oscar 2).

Résultat

□ Résultat imprimable en deux exemplaires.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.



SARL GS CONDUITE

AUTO - MOTO ECOLE

10 GRANDE RUE

44320 SAINT PERE EN RETZ

TEL 02 40 21 71 28

autoecole.gsconduite@outlook.com

Siren: 793963935 AGR: E1304400240

L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est?

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis A (Art. L. 213-2 du Code de la route). L'objectif est d'estimer le volume d'heures nécessaires de ta formation. Le résultat reste une estimation, il pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de tes difficultés !

Comment l'application évalue ton volume d'heures prévisionnel?

Pendant 30 à 45 minutes, l'application va évaluer un ensemble de critères pour aboutir sur un nombre d'heure nécessaire de formation. Tout au long des exercices tu obtiens ou perds des points. Tes résultats sont ensuite jugés sur 5 étoiles en fonction des critères ci-dessous. Une lettre finale résume globalement tes résultats et permet de te donner le nombre d'heure de formation estimé.

Expérience de la circulation

8 questions permettent d'évaluer votre expérience de la conduite et de la circulation. Une bonne expérience permet d'appréhender plus rapidement la manipulation des commandes, la gestion de l'équilibre, particulièrement lorsqu'il s'agit de la conduite d'un deux-roues. L'expérience facilite aussi l'immersion en circulation.

Connaissance de la moto

18 questions évaluent votre niveau de connaissance de la moto et de l'univers moto d'une façon plus générale. Connaissiez-vous l'emplacement des commandes ?
Savez-vous reconnaître les différents types de machines ?
Connaissiez-vous les techniques de conduite propres à la moto ?
Vous êtes-vous déjà intéressé(e) à certains accessoires spécifiques, à certaines applications mobiles ?

Aptitudes physiques et cognitives

11 questions et exercices permettent d'estimer vos aptitudes physiques et cognitives. Pratiquez-vous un sport ?
Que voyez-vous ?
Quel est votre temps de réaction moyen ?
Savez-vous reconnaître une situation à risque ?
Toutes ces informations donnent une indication sur votre capacité à voir, analyser, décider et agir dans un environnement routier changeant en permanence.

Motivations

14 questions vous sont posées sur des thèmes variés comme votre vision de l'apprentissage de la conduite d'une moto, votre appréhension de la réussite ou de l'échec, votre avis sur les sensations apportées par la conduite d'une moto, mais également votre positionnement par rapport au risque. Toutes ces informations permettent d'évaluer vos motivations pour cet apprentissage mais également les éléments qui pourraient freiner votre progression. La motivation est un élément clé de tout apprentissage. Sans motivation, l'acquisition de compétences devient un processus long et difficile.

Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

① Renseignements d'ordre général

Nom : **bouton**

Prénom : **mail**

Date de naissance : **18-02-2003**

Nationalité : **française**

Test de la vue effectué : ☐ Oui ☒ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

EXPÉRIENCE DE LA CIRCULATION	—	★	★	☆	☆	☆
CONNAISSANCES DE L'UNIVERS MOTO	—	★	★	★	☆	☆
APTITUDES PHYSIQUES	—	★	★	★	☆	☆
MOTIVATIONS	—	★	★	☆	☆	☆



③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation

Proposition heures pratiques : heures

Proposition acceptée : ☒ Oui ☐ Non

Date : **26-02-2021**

Proposition retenue : heures

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève

L'ÉVALUATION DE DÉPART

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui correspondre à votre profil et vos capacités.

Les moyens utilisés

Évaluation effectuée en voiture à l'aide d'un **formulaire papier** ou dématérialisé grâce à l'application Codes Rousseau Formateur.



Entretien avec votre formateur et exercices pratiques de conduite.

Durée



Le questionnaire permet d'évaluer votre expérience de conduite et votre niveau de connaissance du véhicule. Des exercices pratiques permettent d'évaluer certaines facultés essentielles pour la conduite :

- Habiletés
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Émotivité

Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.

FICHE D'ÉVALUATION DE DÉPART

1. Renseignements d'ordre général

Nom : RAYNAUD Prénom : NATHALIE Date de naissance : 30/07/1980

Adresse : 53 RUE RENE GUILLLOUZO Ville : ST NAZAIRE

Code postal : 44600 Téléphone : 0240275651 - 0689367530

Niveau scolaire : Aucun Profession : Nationalité : française

Acquiesce-vous à cet état ? oui gauche Correction : Oui

Incapacité : Non

2. Expérience de la conduite

Permis : AM Conduite auto : Jamais A1 - de 5h A2 - de 5h A - de 5h

Avant qu' : Amis Parents Auto-école

Où (sauf auto-école) : Ville Route Chemin

Si plus tôt : Vélo Cyclo Quadricycle à moteur Moto Autre véhicule

3. Connaissance du véhicule

Utilisation : ☒ Non ☐ Oui

Boîte de vitesses : ☒ Non ☐ Oui

Embrayage : ☒ Non ☐ Oui

Freinage : ☒ Non ☐ Oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître la code ☒

Réponse : prouver les difficultés et savoir y faire face ☒

l'apprentissage est une nécessité ☒

Réponse : d'apprendre à conduire ☒

5. Habiletés

Installation au poste de conduite F S B ☒

Démarrage arrêté ☒

Manœuvres du volant ☒

6. Compréhension et mémoire

Compréhension F S B ☒

Mémoire ☒

7. Perception

F S B ☒

Tracé de la route ☒

Observation ☒

Orientation ☒

8. Émotivité

F S B ☒

En général ☒

Créativité ☒

9. Résultat de l'évaluation

points négatifs résultat final

Total des résultats positifs : 6 - 13 = -7

10. Proposition : volume de formation PRÉVISIONNEL

Théorie : 10 Heures Proposition acceptée : ☒ Oui ☐ Non

Pratique : 25 Heures Proposition retenue : Théorie 10 H. Pratique 25 H.

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation

Formateur : ARTUR DE LA VILLARMOIS N° d'autorisation : A 17 044 001

Signature du candidat : Signature du formateur : Signature du responsable de l'école :

Partenaire de votre réussite !

020 www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

🖨 Résultat imprimable en deux exemplaires.

Résultat

Le résultat correspond à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

CRITERE 3.3

PROCEDER A DES EVALUATIONS EN COURS ET EN FIN DE FORMATION

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DES CATEGORIES A & B FORMATION AM – A2/A – B78 – B96

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DES BREVETS DE SECURITE ROUTIERE CORRESPONDANT A LA CATEGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012. Elle est soumise à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

CODES ROUSSEAU

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément : N° de SIREN ou SIRET

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille : Nom d'usage

Prénom(s) :

Né(e) le : à

Adresse :

A suivi (préciser le nombre d'heures) : de formation pratique :
option cyclomoteur option quadricycle léger à moteur

Nom de l'enseignant : N° de l'autorisation d'enseigner

Date de délivrance de l'attestation : Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément

Signature du bénéficiaire de la formation :

Pour l'éleveur mineur, signature du ou des parents ou du représentant légal :

AVERTISSEMENT : La présente attestation autorise, pendant quatre mois à compter de la date de sa délivrance, la conduite, sur la territoire national, d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire de la catégorie AM du permis de conduire.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATEGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

CODES ROUSSEAU

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément : N° de SIREN ou SIRET

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille : Nom d'usage

Prénom(s) :

Né(e) le : à

Adresse :

Date d'obtention du permis A2 : N° du permis de conduire

A suivi les sept heures de la formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation : Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément

Signature du bénéficiaire de la formation :

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduire correspondant.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION A2/B

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012. Elle est soumise à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie A2 du permis de conduire.

CODES ROUSSEAU

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément : N° de SIREN ou SIRET

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille : Nom d'usage

Prénom(s) :

Né(e) le : à

Adresse :

Date d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesse automatique, sans permis non motorisés : Numéro d'agrément préfectoral (NEPH) :

A suivi jusqu'à son terme la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuel.

Date de délivrance de l'attestation : Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément

Signature du bénéficiaire de la formation :

AVERTISSEMENT : Pendant quatre mois à compter de la délivrance de la présente attestation, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuel sur la territoire national qu'à la condition d'être en possession de cette attestation de suivi de formation, ainsi que du titre de conduire ou du certificat d'examen du permis de conduire ou d'un diplôme de délivrance du permis de conduire. À l'issue de ce délai de quatre mois, le titulaire de la présente attestation devra être titulaire de la catégorie B du permis de conduire sur lequel le présent diplôme a été délivré.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE B96

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012. Elle est soumise à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie B96 du permis de conduire.

CODES ROUSSEAU

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément : N° de SIREN ou SIRET

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

Atteste que :

Nom de famille : Nom d'usage

Prénom(s) :

Né(e) le : à

Adresse :

A suivi les sept heures de formation obligatoire

Date de délivrance de l'attestation : Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément

Signature du bénéficiaire de la formation :

AVERTISSEMENT : Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B96 qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduire correspondant.

